

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 339

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux semaines à compter de la promulgation de cette présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les enseignements tirés du collectif des trente-cinq citoyens mis en place, sur une décision du Président de la République, pour donner leur avis sur la stratégie vaccinale de la France, politique qui a pris une nouvelle tournure depuis la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et ses modifications successives.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous demandons qu'un rapport soit remis sur les enseignements qui ont pu être tirés du collectif des 35 Français.es qui devaient donner leur avis sur la politique vaccinale de la France. Cela fait bien longtemps que nous n'avons pas eu de nouvelles de ce comité !

E. Macron avait annoncé lors de son allocution du 24 novembre 2020, la création d'un collectif citoyen de 35 Français.es, censés être représentatifs de la société française, afin qu'il.elles donnent leur avis sur la stratégie vaccinale en France. E. Macron avait à cette occasion indiqué que le but de ce collectif était "d'associer plus largement la population" à la campagne de vaccination.

Par cet amendement, nous souhaitons donc savoir quels sont les enseignements que E. Macron et son gouvernement ont tiré de ce collectif, pour la politique de vaccination. Est-ce que ce collectif a été mobilisé pour élaborer ce projet de loi et les différentes mesures qu'il prévoit ? En effet, cela nous permettrait de mieux comprendre la position d'E. Macron. Ses différentes allocutions nous ont

plutôt donné l'impression que le monarque présidentiel décidait seul... mais peut-être avons-nous mal compris ?